



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question écrite n° 76440

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la récente décision du pouvoir libyen et plus particulièrement du fils du Président de ce pays, Saïf El Islam KHADAFI, qui a décidé de libérer plusieurs centaines de maquisards islamistes, proches d'Al Qaïda. Ces combattants du GCIL qui étaient pour nombre d'entre eux, incarcérés à la prison d'Hen Saïb ont conclu un accord de pacification, s'engageant à déposer les armes sur le territoire libyen, mais sans précision de leur attitude, dans les autres pays. Dès lors, plusieurs pays voisins s'interrogent sur la dangerosité de ces personnes, à l'extérieur et notamment en Europe. Tout en respectant l'indépendance de ce pays et la normalisation de nos relations, il est tout de même permis de s'interroger sur les assurances obtenues par l'État libyen sur les changements de nature de ce groupe, hier armé et proche des réseaux terroristes, quant au changement intervenu dans leur type d'action. La France se devrait de pouvoir agir dans ce domaine dans ses relations bilatérales avec la Libye. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76440

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4126

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)